



Semaine du 25 septembre au 02 octobre 2016

Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

E-mail : eglisebougival@free.fr **tél :** 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56

Site et informations de la paroisse www.paroissebougival.fr

Secrétariat et Accueil : Mardi-Mercredi-Vendredi de 9h30 à 11h30 et Jeudi de 16h à 18h.

Que la fête commence !

Rassurez-vous, ce n'est que pour le titre connu du film de Bertrand Tavernier (1975), et aucunement pour le film et son histoire (dont je n'ai lu que le synopsis)!

Si l'on devait d'ailleurs retenir un film pour notre fête de clocher ou clocher en fête, c'est plutôt celui de Don Camillo me semble-t-il.... (Cf. les silhouettes sur le parvis ce Dimanche et le spectacle de marionnettes !)

Oui, que « le clocher en fête » nous aide à entrer dans la joie qu'apportent l'annonce de l'Évangile et la vie dans l'Église catholique !

Car de fait, si l'on vit dans l'Église et plus particulièrement de sa liturgie, on est quasiment toujours en fête ! Pour preuve cette semaine qui nous fera fêter tour à tour : Saint Côme et Saint Damien (saints patrons des médecins), saint Vincent de Paul (champion de la Charité !), les saints archanges Michel, Raphaël et Gabriel (ce sera même une solennité !), saint Jérôme (à qui l'on doit tant pour la compréhension de la Bible) et sainte Thérèse de Lisieux (sainte patronne secondaire de la France).

Une semaine qui nous fera entrer dans le mois du Rosaire qui, ne l'oublions pas, comprend 5 mystères joyeux !

Méditer les mystères "joyeux" veut donc dire entrer dans les motivations ultimes et dans la signification profonde de la joie chrétienne... Marie nous conduit à la connaissance du secret de la joie chrétienne, en nous rappelant que le christianisme est avant tout évangélion (évangile en grec), c'est-à-dire "bonne nouvelle" ..., écrivit saint Jean Paul II dans sa lettre apostolique sur le rosaire !

Alors qu'il y ait de la fête à Bougival car l'Évangile s'y annonce et car Notre Dame y est priée et honorée !

Père BONNET, curé+

INFOS DIVERSES

❖ **Jeudi 29/09 : consécration de la paroisse à Saint Michel, messe à 20h15** (Cf. programme de la soirée p° suivante). Attention ! de ce fait il n'y aura pas de messe à 18h30

❖ **Dimanche 02/10 : sera baptisée Emma FARGEIX à 12h30**

Il est toujours possible d'inscrire son ou ses enfants au catéchisme ! S'adresser au secrétariat par mail, téléphone ou directement lors des permanences.

Confessions :

→ Une demi-heure avant chaque messe de semaine du lundi au samedi inclus ou sur rdv

Secrétariat:

Mardi : 9h30-12h00
Mercredi : 9h30-11h30
Jeudi : 16h00-18h00
Vendredi : 9h30 -11h30

N'hésitez pas à faire célébrer des messes à vos intentions. Il y a de la place ! Voir avec le secrétariat.

Lundi 26/09	09h00	Sts Côme et Damien	Messe Pro Populo
Mardi 27/09	09h00	St Vincent de Paul	Messe pour une intention particulière
Mercredi 28/09	18h30	St Venceslas	Messe pour Mr Sébastien REGNIER +
Jeudi 29/09	20h15	Sts Michel, Gabriel et Raphaël Archanges	Messe pour Mr Alphonse LEFORT
Vendredi 30/09	09h00	St Jérôme,	Messe pr Mme Marie-Aymée VAN ESLANDE +
Samedi 01/10	09h00	Ste Thérèse de l'Enfant Jésus	Messe pour Mr Désiré HOUDARD
Dimanche 02/10	09h30	27 ^{ème} dimanche du temps ordinaire	Messe pour Madeleine et Lucien PERTASSE +
	11h00	"	Messe pour Mme Michèle GRUAU +
	18h00	"	Messe Pro POPULO

Pour s'y préparer : JEUDI 29 septembre

Consécration de la paroisse à Saint Michel

"La dévotion envers l'Archange, vainqueur de Satan, offre quelque chose de plus que la dévotion aux autres Saints. Ceux-ci peuvent intercéder pour nous auprès de Dieu et faire fonction d'avocat, tandis que Saint Michel a été établi par Dieu Lui-même comme protecteur et défenseur de l'Eglise" (Bienheureux Cardinal Schuster).

"J'ai une grande dévotion envers Saint Michel Archange qui, bien que n'ayant pas eu les exemples d'accomplissement de la volonté de Dieu, a fidèlement satisfait et exécuté les désirs divins" (Sainte Faustine Kowalska).



Au programme de ce 29 septembre, fête des Saints Archanges Michel, Gabriel et Raphaël

- 20 h 15 : Messe solennelle

- 21 h 15 : Conférence par un Compagnon de St Michel (*) sur la dévotion à St Michel

- 22h00 : consécration de la paroisse et Complies

(*) : Les Compagnons de St Michel sont une association de fidèles et clercs.

Prière de consécration que nous prononcerons (qui reprend celle du Pape François pour le Vatican le 05/07/2013) :

« Ô glorieux Archange saint Michel, toi qui annonces au monde la nouvelle consolante de la victoire du bien sur le mal : ouvre notre vie à l'espérance. Veille sur notre paroisse [cette Cité et sur le Siège apostolique, cœur et centre de la catholicité,] afin qu'elle vive dans la fidélité à l'Évangile et dans l'exercice de la charité héroïque. Le Seigneur de l'univers t'a rendu puissant contre les forces de l'ennemi : démasque les pièges du Diable et de l'esprit du monde. Rends nous victorieux contre les tentations du pouvoir, de la richesse et de la sensualité. Sois le rempart contre toute machination, qui menace la sérénité de l'Eglise ; sois la sentinelle de nos pensées, qui libère de l'assaut de la mentalité mondaine ; sois le guide spirituel qui nous soutient dans le bon combat de la foi. Ô glorieux Archange st Michel, qui toujours contemples la Sainte Face de Dieu, gardes-nous fermes sur le chemin vers l'Éternité. Amen. »

Octobre : Mois du Rosaire :

« Un seul 'Je vous salue, Marie' bien dit fait trembler l'enfer tout entier. » (St Curé d'Ars)



Pourquoi offrir une messe ?



1. Si la messe est célébrée pour le salut du « monde » : pourquoi faire célébrer une messe pour une intention « particulière » ?

En effet : toute eucharistie étant célébrée pour « la gloire de Dieu et le salut du monde », elle a toujours une valeur universelle. Car la messe est le sacrifice du Christ auquel s'unit toute l'Eglise : celle du ciel (les saints et les anges) et celle de la terre (nous tous) encore en route ici-bas. Cependant, chaque célébrant a la possibilité

de joindre à cette intention générale telle ou telle intention particulière qui peut lui être confiée : dans les Prières Eucharistiques, il y a des moments prévus pour les intentions particulières. Demander qu'on célèbre la messe pour une intention particulière, c'est inscrire mon intention dans la grande prière par excellence de l'Eglise, c'est-à-dire, l'Eucharistie.

2. Quand on parle « d'intention de messe », que comprendre ?

L'intention c'est votre intention de prière. Cette intention peut être soit personnelle (pour une intention qui me tient à cœur : ma vocation, ma santé, mes études, mon travail, etc.) soit pour d'autres personnes (pour mes enfants, pour tel ami en difficulté, pour un malade, pour un jeune qui vient d'entrer au séminaire, pour des fiancés, pour le Saint-Père, pour l'unité des chrétiens, pour la France, pour la paix dans ma famille, pour la paix au Moyen-Orient, etc.), soit pour confier un défunt à la miséricorde du Seigneur ; soit en action de grâces pour tel ou tel événement vécu (anniversaire, fiançailles, noces d'or ou d'argent, ordination sacerdotale, santé, paix, unité familiale retrouvée, etc.)...

Si on souhaite rester discret à cause de la nature de l'événement (par exemple, en action de grâces parce que telle femme a gardé son enfant), on peut indiquer simplement au prêtre de célébrer pour une « intention particulière ».

Habituellement, on précise aussi la date de la célébration : ainsi, si on ne peut pas y assister, on peut au moins s'y unir par la prière. Ce n'est pas seulement le prêtre qui prie, mais c'est toute l'assemblée, toute l'église du ciel et de la terre, qui se trouve associée à la prière pour les intentions particulières de chacun de ses membres !

3. Mais faire célébrer une messe pour une intention particulière n'équivaut-il pas à « acheter une messe » ?

Non, on n'achète ni la puissance ni la miséricorde de Dieu ! (Ce trafic des biens spirituels s'appelle « simonie » : Act. 8, 9-25). Car la messe n'a pas de prix : Le « prix » qu'a payé le Christ en se sacrifiant est infini : Il fut immolé rachetant pour Dieu, au prix de son sang, des hommes de toute tribu, langue peuple et nation. (Apocalypse 5, 9).

On n'achète pas une messe, on n'achète pas Dieu pour quelques euros, on ne fait pas du commerce avec le salut ! On offre tout simplement une aumône. (« L'offrande pour la célébration de

saintes Messes doit être considérée comme « une forme excellente » d'aumône. Cette coutume « n'est pas seulement approuvée mais également encouragée par l'Eglise qui la considère comme une sorte de signe de l'union du baptisé avec le Christ, ainsi que du fidèle avec le prêtre qui réalise son ministère en sa faveur ». Congrégation pour le Clergé, janvier 2013, n°69).

Ainsi, on ne peut pas parler de « prix », mais d'offrande. L'argent n'est pas pour payer la messe, mais pour participer à la vie matérielle de l'Eglise, des paroisses et des prêtres et faciliter ainsi la mission.

Mais ne restons pas au simple niveau matériel : élevons notre regard ! Faire une offrande, c'est essentiellement s'offrir soi-même ; c'est une façon donc d'exercer son sacerdoce commun de baptisés, c'est un geste d'association au sacrifice salutaire du Christ, en offrant une partie de son bien, fruit de son travail, de sa peine.

4. Notre offrande s'identifie alors avec l'offrande de la Messe ?

Non, il ne faut pas confondre les plans ! Notre offrande en argent n'est pas l'offrande accomplie à la messe car, dans l'Eucharistie, il n'y a pas d'autre offrande que celle du sacrifice du Christ à son Père. C'est à ce sacrifice que s'associe l'offrande de toute l'Eglise, en s'offrant elle-même, dans son être, dans son agir, dans son avoir. Or, ce que l'Eglise a de plus précieux est le

Christ lui-même : son Corps et son Sang. Faire célébrer une messe, c'est alors faire monter à l'autel, avec l'offrande du Christ, notre supplique et l'offrande de notre vie, de notre travail: la présenter devant le Seigneur, devant ses anges et ses saints. La Petite Thérèse, quand elle sût qu'un assassin nommé Pranzini allait être exécuté, fit célébrer une messe pour sa conversion. Elle fit ainsi porter sur l'autel

l'intention qu'elle avait dans son cœur, et elle fut exaucée. Elle n'avait que 14 ans et elle avait déjà bien compris la puissance du sacrifice rédempteur.

5. Parler « d'honoraires de messe » me gêne : n'est-ce pas une invention tardive, source de scandale pour les Protestants ?

Pas du tout : dès les premiers siècles les fidèles ont voulu participer matériellement à l'Eucharistie. Ils l'ont fait par des offrandes en nature (pain, vin, lait, vêtements) ou par des offrandes en espèces, qui étaient destinées à assurer les frais du culte, la subsistance des prêtres, la vie de l'Eglise. Cette tradition n'est pas une invention du christianisme : déjà dans l'Ancien Testament, les prêtres recevaient une part des sacrifices faits à Dieu (Lv 2 et 7). Il y a donc une antique tradition qui témoigne que le prêtre doit toujours pouvoir vivre de l'autel, c'est-à-dire, de la part que Dieu lui fait dans les biens que les hommes offrent au Seigneur. Quant à l'expression "honoraires de messe", on la trouve dans des textes canoniques du VIII^e siècle. L'actuel code de droit canonique légitime cette pratique (Canon 945) et la régleme (Canon 946 et suivants).





6. Cependant, l'Etat aide matériellement l'Eglise, n'est-ce pas? Et si ce n'est pas l'Etat, c'est le Vatican, ou l'Evêché ?

Non : les diocèses de France ne reçoivent aucune subvention du Saint Siège. Par rapport à l'Etat, en France, à cause de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, l'Eglise ne jouit d'aucune subvention ni de privilèges spéciaux. Sauf exception de l'Alsace et de la Lorraine, les impôts ne financent pas le clergé ni le fonctionnement des lieux de Culte. La vie matérielle de l'Eglise ne repose que sur la contribution volontaire des fidèles ! Le clergé ne se nourrit pas seulement de remerciements et d'eau fraîche... Le denier du culte n'est pas un moyen de subsistance suffisant pour la vie des diocèses et des paroisses. L'apport des offrandes de messes est donc indispensable. Si on aime l'Eglise, on ne peut pas rester sur les bancs comme des spectateurs : on est invité à s'engager plus pleinement en contribuant à l'œuvre de louange. Aidons les prêtres à rendre grâce à Dieu d'une façon digne et convenable. Aussi, Notre Seigneur lui-même disait : *L'ouvrier mérite son salaire* (Lc 10, 7).

7. Je sais qu'une somme est proposée pour l'offrande de la messe. Est-ce obligatoire ?

Le montant de l'offrande (et non pas le "prix", j'insiste!) proposé par les évêques répond à un désir d'équilibre et de justice. La Conférence des Evêques propose : 17€ pour une messe (24€ pour deux messes, etc.) Epargnons-nous le mauvais goût de faire des comparaisons avec les produits du supermarché ou du tabac !

Tout le monde peut apporter ses intentions sur l'autel. Cette « modique somme » empêche d'imaginer que le salut coûte de l'argent ! Celui qui a moins de possibilité financière peut donner moins ; une personne sans ou avec très peu de ressources n'est pas tenue de donner ce qu'elle n'a pas ; mais celui qui a davantage de moyens peut toujours faire une offrande à la hauteur de ses revenus. Cependant, il faut être clair : la grâce du Seigneur n'est pas "proportionnelle" à la somme de l'offrande !

8. On parle aussi de « neuvaine » et de « trentain » : de quoi s'agit-il ?

Une neuvaine est la célébration de 9 messes consécutives (9 jours), tandis qu'un trentain (trentain grégorien) est la

célébration de 30 messes consécutives (30 jours). Il n'est pas cependant nécessaire qu'elles soient célébrées par le même prêtre. Le trentain est un usage très ancien qui remonte à la fin du VI^{ème} siècle, au Pape Saint Grégoire le Grand. Le Pape Benoît XIV, en 1752, faisait l'éloge de cette coutume en la qualifiant de "pieuse, approuvée et raisonnable".

9. Est-ce qu'un prêtre peut célébrer une messe pour plusieurs intentions ?

Chaque prêtre célèbre avec une seule intention particulière. Ainsi, quand il y a une concélébration, si vous entendez plusieurs intentions, c'est que chaque prêtre célèbre pour l'une ou l'autre de ces intentions particulières.

10. Que se passe-t-il si le prêtre ne dit pas le nom du défunt pour qui la messe est célébrée?

Il peut arriver que le prêtre ne le dise pas, mais la messe est toujours célébrée pour cette intention. Le nom du défunt n'est pas une sorte de formule magique qui aurait pour effet le déclenchement automatique de la grâce de Dieu sur lui au moment de sa prononciation !

11. Offrir des messes ne fait quand même pas « sortir des âmes du purgatoire », à supposer que ce fameux purgatoire existe !

Mais il existe ! Une messe célébrée à l'intention d'un défunt a une valeur inestimable. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse offrir à un être cher qui nous a quittés, la prière la plus puissante à son égard ! Cet usage est très ancien (il est déjà attesté à Smyrne, au II^o siècle) : les premiers chrétiens remplacèrent les banquets païens en honneur des morts par la célébration de l'Eucharistie en mémoire des défunts. Ainsi, il n'est plus question de tribut aux dieux païens pour les forcer à protéger les défunts, mais d'union à la prière du Christ s'offrant au Père, pour le salut de tous les hommes. L'Eglise a toujours honoré la mémoire des défunts et offert des

Offrir une messe, c'est s'offrir soi-même avec Jésus pour l'amour des siens, vivants et défunts, pour l'amour de l'Eglise et de sa mission évangélisatrice. Par son offrande, le fidèle ne paie la messe ni n'achète la bienveillance de Dieu qui nous est définitivement offerte en Jésus. Mais, en donnant un peu de lui-même, il signifie son intégration à l'offrande que Jésus fait à son Père, s'associe à la vie de l'Eglise et à ses besoins, participe à l'évangélisation.

suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu (Catéchisme de l'Eglise Catholique, n° 1032). Le Saint Curé d'Ars disait : « *Toutes les bonnes œuvres réunies n'équivalent pas au sacrifice de la messe parce qu'elles sont les œuvres des hommes, et la Sainte Messe, l'œuvre de Dieu: elle est le sacrifice que Dieu fait aux hommes de son Corps et de son Sang.* »

